

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.01.2020

Numéro de version 5

Révision: 23.01.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• **1.1. Identificateur de produit**

• **Nom du produit: KLEIBERIT 711.9**

• **UFI-Code: valable à partir du 01.01.2021**

• **UFI: Q063-R0KT-500K-HPJH**

• **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

• **Emploi de la substance / de la préparation** Colle / Adhésif

• **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

• **Producteur/fournisseur:**

KLEBCHEMIE
M.G.Becker GmbH & Co. KG
Max Becker Str. 4
D - 76356 Weingarten / Baden
Allemagne

KLEIBERIT
Chimie S.a.r.l.
200, rue de Paris
F - 67116 Reichstett
France

• **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 7244 62 0

FAX: +49 7244 700 0

Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 7244 700 152

• **1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+45 8988 2286 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

• **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

• **2.2. Éléments d'étiquetage**

• **Pictogrammes de danger**



GHS08

• **Mention d'avertissement** Danger

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

• **Mentions de danger**

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

• **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2020

Numéro de version 5

Révision: 23.01.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 711.9

(suite de la page 1)

- **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

- Ce produit ne peut pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

- **2.3. Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

| N° d'enregistrement | Identification / Classification GHS-CLP | % |
|--------------------------------|---|-------|
| CAS: 101-68-8 | 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane | <2,5% |
| EINECS: 202-966-0 | Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. | |
| Reg.nr.: 01-2119457014-47-XXXX | 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 | |

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1. Description des premiers secours**

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:**

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

- **Indications destinées au médecin:**

- **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Troubles asthmatiques

Manifestations allergiques

- **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1. Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2020

Numéro de version 5

Révision: 23.01.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 711.9

(suite de la page 2)

· **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Isocyanates

liste: Cyanure d'hydrogène (HCN)

· **5.3. Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.

Manipuler la substance dans le système fermé si possible.

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

fibérisation : en cabine ventilée avec courant d'air laminaire

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Éviter la formation de poussière.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

en cas d'hypersensibilité des voies respiratoires et de la peau (asthme, bronchite chronique, problèmes cutanés chroniques) il est déconseillé de manipuler le produit.

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important

limiter la durée d'exposition à 4 heures

· **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver le récipient bien fermé.

· **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

· **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2020

Numéro de version 5

Révision: 23.01.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 711.9

(suite de la page 3)

· 8.1. Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

· DNEL

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Dermique DNEL courte 50 mg/kg (Mensch)

Inhalatoire DNEL courte 0,1 mg/m³ (Mensch)DNEL long terme 0,05 mg/m³ (Mensch)

· PNEC

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

PNEC-l'eau de mer 0,1 mg/l (nicht spezifiziert)

PNEC-Periodische Freisetzung 10 mg/l (nicht spezifiziert)

PNEC-sédiments d'eau douce 1 mg/kg (nicht spezifiziert)

PNEC-sol 1 mg/kg (nicht spezifiziert)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 1 mg/l (nicht spezifiziert)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

BAT (Suisse) 10 µg/g Créatinine

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: 4,4'-Diaminodiphenylmethan

| N° CAS | Désignation de la substance | Type | Valeur | Unité |
|--------|-----------------------------|------|--------|-------|
|--------|-----------------------------|------|--------|-------|

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

VLEP (France) Valeur momentanée: 0,2 mg/m³, 0,02 ppmValeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm

AR, C2

VL (Belgique) Valeur à long terme: 0,052 mg/m³, 0,005 ppmVME (Suisse) Valeur momentanée: 0,02 mg/m³Valeur à long terme: 0,02 mg/m³

SB;als Gesamt-NCO gemessen

· 8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:

8 heures

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important

limiter la durée d'exposition à 4 heures

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante:

Filtre A/P2 (EN 14387)

En application de pulvérisation de protection respiratoire doit être porté.

· Protection des mains:

Gants de protection

Gants résistant à la chaleur

· Matériau des gants

A Caoutchouc nitrile - NBR: AlphaTec® (couche noyée non applicable)

Gants en cuir

· Protection des yeux: Lunettes de protection

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2020

Numéro de version 5

Révision: 23.01.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 711.9

(suite de la page 4)

- **Risques thermiques** Risque de brûlure lors du traitement thermique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Solide

Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Légère

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non applicable.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

· Point d'éclair:

Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non déterminé.

· Température d'inflammation:

>300 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

· Pression de vapeur:

Non applicable.

· Densité à 20 °C:

ca. 1,1 g/cm³

· Densité relative.

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non applicable.

· Vitesse d'évaporation.

Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:

Insoluble

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

· Viscosité:

A température ambiante: Non applicable

· Dynamique:

Non applicable.

· Cinématique:

Non applicable.

· 9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1. Réactivité

voir l'article 10.3

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2. Stabilité chimique

Stable lorsque conservé et utilisé correctement.

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5. Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6. Produits de décomposition dangereux:

Isocyanates

· Indications complémentaires:

Même en respectant les températures d'application prescrites, les colles thermofusibles libèrent des vapeurs, souvent malodorantes. Si les températures prescrites sont dépassées considérablement pendant une période prolongée, il peut se dégager des produits de décomposition nocifs. C'est pourquoi il faut veiller à éliminer ces

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2020

Numéro de version 5

Révision: 23.01.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 711.9

(suite de la page 5)

vapeurs, par exemple à l'aide d'un système d'aspiration approprié.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
 - 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane**
 - Oral LD₅₀ >2.000 mg/kg (Ratte) (84/449/EWG, B.1)
 - Dermique LD₅₀ >9.400 mg/kg (Kaninchen) (OECD 402)
 - Inhalatoire LC₅₀ /4 h 1,5 mg/l (Ratte) (Calculation (ATE))
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
 - 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane**
 - LC₅₀ >1.000 mg / l / 96h (piscis)
 - EC₅₀ >1.000 mg / l / 24h (daphnia)
 - IC₅₀ >1.640 mg / l / 72h (alga)
- **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1. Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2020

Numéro de version 5

Révision: 23.01.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 711.9

(suite de la page 6)

- **Catalogue européen des déchets**

08 04 09*: déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Adhésif réagit complètement:

08 04 10: déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1. Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

· **Classe** néant

- **14.4. Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.5. Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

- **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

- **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

- **Règlement EU**

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane: REACH, Annex XVII, No. 56a

- **Directive 2012/18/UE - Seveso-III:**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients est répertorié.

· **Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:** Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **(CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%]** 0,00 %

· **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2020

Numéro de version 5

Révision: 23.01.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 711.9*(suite de la page 7)*

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

F